

## **PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2021**

Nombre de membres en exercice : 23  
Présents : 20  
Absent avec pouvoir : 3  
Absent sans pouvoir :  
Secrétaire de séance : Mme SIMON Valérie

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Informations**

- Salle Familiale : convention d'occupation
  - Marchés publics : attribution PAVC
1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021
  2. Bilan financier de l'école Marcel Pagnol 2020/2021
  3. Convention OGEC
  4. Subvention exceptionnelle : association de tennis de table
  5. Groupement de commande fournitures administratives
  6. Tarif mise à disposition bureau de permanence
  7. Délaissé communal Route de Saint-Nazaire : désaffectation, déclassement et cession
  8. Convention de diagnostic structure - SYDELA
  9. Tableau des effectifs

- Salle familiale

La convention d'occupation est renouvelée jusqu'au 31/08/2022

- PAVC 2021

Attribution du marché à l'entreprise CHARIER pour un montant de 75 866,50 € HT

#### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 01 Juillet 2021.

**VOTE : UNANIMITE**

#### **2. BILAN FINANCIER DE L'ECOLE MARCEL PAGNOL 2020/2021**

Madame HERVY adjointe aux affaires scolaires présente le bilan financier de l'école Marcel Pagnol pour l'année scolaire 2020/2021. Le bilan laisse apparaître une augmentation des dépenses de fonctionnement, due à la crise sanitaire.

Le coût d'un élève de l'école publique Marcel Pagnol s'élève à :

- 553,57 € sans transport piscine
- 565,82€ avec transport piscine

**VOTE : UNANIMITE**

### **3. CONVENTION OGE**

Cette convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école de Sainte-Marie. Le forfait communal par élève est fixé à 450€.

La convention est renouvelée pour l'année scolaire 2021/2022

**VOTE : UNANIMITE**

### **4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : TENNIS DE TABLE**

L'association tennis de table de Besné/Donges sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la commune afin de combler un découvert de 1800€, par suite d'irrégularités de gestion.

Madame le Maire se trouvant dans une situation relevant d'un conflit d'intérêts, quitte la séance, la présidence du conseil municipal est confiée à Monsieur BARBIN Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Après lecture de la demande de subvention exceptionnelle par Mr LE PEN Tony, adjoint aux sports, le conseil :

- a la question d'attribuer une subvention exceptionnelle émet à la majorité un avis favorable,
- a la question du montant de la subvention, décide à la majorité d'allouer un montant de 1250€

**VOTE : MAJORITE**

### **5.GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURES ADMINISTRATIVES**

Les marchés d'acquisition de fournitures administratives et de papeterie logotée arrivant prochainement à échéance, il convient de les renouveler. Les Villes de Besné, Donges, Montoir de Bretagne, Pornichet et son CCAS, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et son CCAS, Trignac et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

**VOTE : UNANIMITE**

### **6.TARIF MISE A DISPOSITION BUREAU DE PERMANENCE**

Considérant la volonté du CCAS et de la commission affaires sociales de proposer un service de mutuelle communale aux Besnéens, une consultation de plusieurs assureurs a été réalisée.

Dans l'optique de la conclusion d'une convention avec un ou plusieurs assureurs instaurant une mutuelle communale, il conviendra de mettre à disposition desdits assureurs un local permettant d'assurer une permanence mensuelle pour les Besnéens intéressés.

La solution proposée pourrait être le lundi des bureaux municipaux, de 16h à 19h les trois premiers mois puis 1x/mois par la suite, dans le bureau de permanence de la mairie.

La mise à disposition concernant une activité lucrative, il convient de fixer un tarif annuel de 100€

**VOTE : UNANIMITE**

## **7. DELAISSE COMMUNAL ROUTE DE SAINT-NAZAIRE : DESAFFECTION, DECLASSEMENT ET CESSION**

Dans le cadre d'un projet de division de parcelles route de St-Nazaire, les propriétaires des parcelles I 1505 – ZT 49, sollicitent la commune afin d'acquérir une partie du domaine public sur laquelle est assise leur propriété. Il est proposé après avis des services des domaines et accord des demandeurs de céder une surface de 184m<sup>2</sup> au prix de 5€/m<sup>2</sup>.

**VOTE : UNANIMITE**

## **8.CONVENTION DE DIAGNOSTIC STRUCTURE - SYDELA**

Considérant que l'article L.2224-31 du CGCT autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Considérant que le SYDELA, par le biais de son service Transition Energétique, a mis en place un dispositif solaire ayant pour objectif de faciliter l'émergence de projets photovoltaïques sur toiture sur le territoire départemental, qu'il propose aux collectivités adhérentes de mettre à disposition de leurs projets, conformément à l'article 5211-4-1 du CGCT.

Considérant que ce dispositif solaire comprend la mise à disposition, par le SYDELA, des services suivants :

- Le pré-diagnostic de structure pour projets photovoltaïques
- L'étude de faisabilité simple pour projets photovoltaïques
- L'étude de faisabilité complète pour projets photovoltaïques
- L'étude de faisabilité « autoconsommation collective » pour projets photovoltaïques
- Le diagnostic simplifié de structure pour projets photovoltaïques
- Le diagnostic complet de structure pour projets photovoltaïques

Considérant la note d'opportunités photovoltaïques pour la toiture de la salle A Cappella.

Considérant qu'il est possible d'estimer que le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) s'élèverait à un maximum de 6 000 € TTC. Ce montant est prévisionnel, le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des études réalisées.

Le conseil propose qu'une note d'opportunité photovoltaïques soit également réalisée prochainement pour la toiture du centre technique municipal.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SYDELA pour la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïques définies ci-dessus et d'approuver le remboursement des frais de fonctionnement du SYDELA pour la réalisation des études réalisées dans le cadre de ladite convention.

**VOTE : UNANIMITE**

## **9.TABLEAU DES EFFECTIFS**

A la suite de mouvements des effectifs au sein de la collectivité il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Modification d'un poste de responsable des services techniques (catégorie A, B ou C) en vue du prochain recrutement, sur les grades possibles suivants : ingénieur territorial, technicien, agent de maîtrise.

**VOTE : UNANIMITE**

**LA SEANCE EST LEVEE A 21H30**